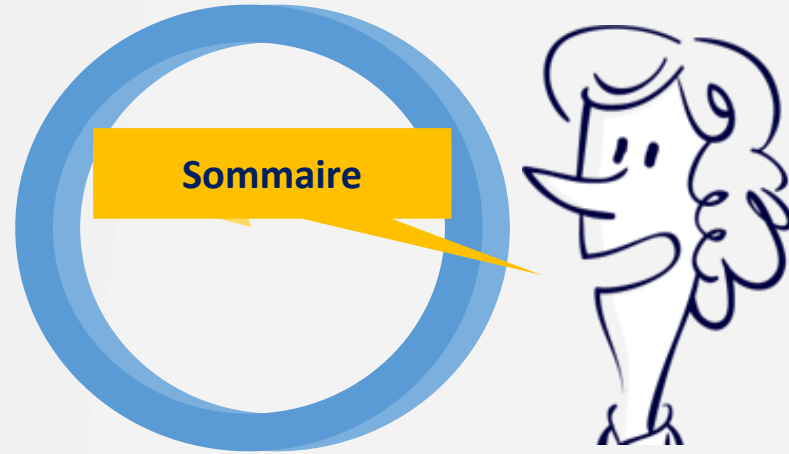


Les échos du CSE du 25 et 26 février 2026



Les échos du CSE du 25 février matin (poursuite de celui du 29 janvier) :

- Information sur le pilote MAP Indemnisation
- Point d'information sur la réorganisation du bassin de Strasbourg

Les échos du CSE du 26 février :

- Information en vue d'une consultation sur le projet d'ajustement de l'organigramme de la Plateforme de services centralisés
- Information en vue d'une consultation sur la centralisation du traitement des formulaires U1 et des DAL frontalières
- Consultation sur le projet d'aménagement de la plateforme et des salles de formation au sein du site de Strasbourg Meinau
- Point sur la mutualisation d'activités au profit des Ardennes et de la Moselle
- Point d'étape sur la mise en œuvre du programme d'équipement Sécurité
- Bilan de la campagne de promotion et opérations de carrière 2025/2026
- Information sur la classification de droit public
- Retour sur la CSSCT du 17 février 2026
- Proposition d'un contre-baromètre social par des élus du CSE avec prise en charge sur le budget CSE
- Analyse et évaluation des risques psychosociaux au sein de France Travail Grand Est

Les échos des CSE extraordinaire du 25 février 2026 :

- Consultation sur le plan d'actions de la plateforme INTECX présenté lors du CSE des 24 et 25 septembre 2025 et présentation du suivi intermédiaire
- Consultation sur le plan d'actions de Troyes Centre Gare présenté lors du CSE du 29 janvier 2026

Les échos des CSE du 25 février 2026

(poursuite du CSE du 29 janvier 2026)

Le 25 février matin se tenait la suite du CSE inachevé du 29 janvier 2026 avec 3 points traités :

[Information sur le pilote MAP Indemnisation](#) (Présentation **Rachida BAIDANE** DDO). => [le support présenté](#)

MAP Indemnisation est une interface qui centralise les informations sur la situation financière des demandeurs d'emploi tant pour les conseillers Indemnisation que pour les conseillers placement. Ce pilote, démarré en juin 2024, concerne 15 agences dans 5 régions dont 2 agences initialement en GE (Schiltigheim, et Nancy Cristallerie) puis 4 supplémentaires (Commercy, Hayange, Reims La Neuville et Thann) portant à 79 au total le nombre d'agences du pilote au niveau national. L'outil devrait être généralisé cet été mais la CFE-CGC s'interroge sur la véritable utilisation de cet outil par les CRI dans les agences pilote et sur l'accompagnement une fois le produit déployé dans sa totalité.

[Point de situation des effectifs CDI et CDD en décembre 2025 vs janvier 2026](#) (Présentation **Pascal RITAINE** aucun document fourni) :

La Direction nous informe sur le plafond d'emploi et sa diminution programmée en 2026 : **3482 ETPT en 2025** contre **3455 ETPT en 2026**, soit une **baisse de 27 ETPT** avec en parallèle une **baisse également de 39,2 ETPT sur les CDD Socle** (pour remplacement ou surcroît) avec **76,6 ETPT en 2025** contre **37,4 ETPT en 2026**. L'ensemble des organisations syndicales (hormis celle qui en est à l'initiative), s'interroge sur le procédé pour le moins surprenant qui permettra la titularisation de plus de **140 CDD en 2026** sur une population initiale de plus de 170 agents, titularisation heureuse pour les intéressés mais qui ne respecte pas l'équité par rapport à la trentaine qui n'ont pas signé le protocole d'accord avec la Direction Régionale, ceci sous couvert de l'organisation syndicale dont les méthodes interrogent.

La Direction ne répond en rien à nos différentes interrogations et affirme avoir anticipé environ 130 à 150 départs annuels et ouvert 65 postes supplémentaires via la BDE et qu'un rééquilibrage en cours d'année est prévu pour respecter le plafond d'emploi. La Direction refuse donc de confirmer (ou d'infirmer) l'existence d'accords confidentiels mais maintient que les recrutements respectent les règles internes et garantit à notre demande les recrutements à venir aux endroits nécessaires : les ELD ne pourront pas embaucher sans validation préalable des services de la DRAPS (Direction Régionale Adjointe de la Performance sociale) et se verront bien contraintes de ne pouvoir renouveler les CDD qu'elles auraient voulu garder également. Transparence quand tu nous tiens...

[Point d'information sur la réorganisation du bassin de Strasbourg](#) (Présentation **Valérie COLELLA** aucun document fourni) :

La réorganisation du bassin de Strasbourg sera effective le 2 mars 2026 dans sa nouvelle configuration (fermeture de l'agence de Seyboth). La majorité des conseillers ont obtenu leur premier ou deuxième vœu d'affectation, et des ajustements immobiliers ont été réalisés pour accueillir les équipes dans les différentes agences du bassin. La CFE-CGC a soulevé des inquiétudes sur la charge de travail, les écarts de chiffres (DEFM, entreprises) et la nécessité d'un rééquilibrage rapide des effectifs via Opéra comme annoncé lors de la présentation de ce dossier, notamment sur les agences périphériques telles que Haguenau, Sélestat ou encore Saverne, qui ont vu leur charge augmenter sans forcément de renfort en conséquence.

Les échos des CSE extraordinaire du 25 février 2026

Le CSE extraordinaire du 25 février se résume en 2 consultations :

- [Consultation sur le plan d'actions de la plateforme INTECX présenté lors du CSE des 24 et 25 septembre 2025 et présentation du suivi intermédiaire :](#)

Présentation de **F.MAIER**, Directrice de la PRS Grand Est : L'avis du CSE est majoritairement défavorable majoritairement **mais la CFE-CGC s'abstient** pour proposer un suivi de ce plan d'actions par une commission composée de représentants des différentes organisations syndicales présentes au CSE.

Pour prendre connaissance du document du suivi intermédiaire présenté au CSE, c'est [Ici](#). Et le Plan d'actions initial est [là](#)

- [Consultation sur le plan d'actions de Troyes Centre Gare présenté lors du CSE du 29 janvier 2026 :](#)

L'avis du CSE est défavorable majoritairement **mais la CFE-CGC s'abstient** pour proposer un suivi de ce plan d'actions par une commission composée de représentants des différentes organisations syndicales présentes au CSE, à l'identique des autres plans d'actions initiés suite des expertises votées à l'unanimité. Pour lire ou relire le plan d'actions de Troyes Centre Gare, c'est [Ici](#)

N
O
S
E
L
U
S



Nassira BENTOUHAMI,
Elue au CSE,
Délégue syndicale,
Membre de la CSU



Laurence DORN,
Elue au CSE,
Membre de la
CSSCT



Lionel DUBOURG,
Elu au CSE,
Délégué syndical,
Membre de la commission
économique et financière



Stéphanie LEMOINE,
Elue au CSE
Délégue syndicale
Membre de la
commission politique
et sociale

Retour
Sommaire



Les échos des CSE du 26 février 2026 (1/3)

Dix points à retenir pour ce CSE du 26 février :

[1\) Information en vue d'une consultation sur le projet d'ajustement de l'organigramme de la Plateforme de services centralisés :](#)

Pour prendre connaissance du document présenté par **F.MAIER** (Directrice des 3 plateformes), cliquez [Ici](#).

Ce projet d'ajustement vise à diminuer le nombre de niveaux hiérarchiques en passant de 3 à 5 entre la Directrice des plateformes et un conseiller, ceci en supprimant les strates des directions adjointes. Le périmètre managérial se réduit alors puisqu'elles ne gèrent plus des responsables d'équipes mais seulement le(s) référent(s) métier : elles auront davantage un rôle d'appui en prenant en charge des activités transverses. Le Directeur adjoint des plateformes managera en direct les juristes, le superviseur téléphonique, ainsi que les animateurs des IPT (Instances Paritaires Territoriales) mais perd le management des 3 directions des plateformes. Ce projet intègre également les évolutions relatives au projet de centralisation des U1 avec la création d'un poste de RM et de 2 postes de REA.

[2\) Information en vue d'une consultation sur la centralisation du traitement des formulaires U1 et des DAL frontalières :](#)

Présentation par **Francicia Courtois** de ce support: cliquez [Ici](#).

Ce projet consiste à centraliser le traitement de tous les documents U1 et des demandes d'allocations frontalières au sein de la plateforme SAGE pour le compte des agences France entière. Ces nouveaux traitements centralisés, déjà mis en place en Grand Est depuis avril 2025, seront pris en charge progressivement, au poids relatif croissant des régions et ce, jusqu'à la fin de l'année 2026. La CFE-CGC accueille favorablement ce projet, qui permet d'alléger la charge des agences concernées et de valoriser l'activité de la plateforme, mais s'interroge sur les différents dysfonctionnements encore remontés et non résolus à ce jour. La CFE-CGC s'inquiète de la capacité de la plateforme à absorber cette charge à venir malgré les 28 recrutements prévus, recrutements réalisés au-delà du plafond d'emploi. Il ne faudrait pas que cette charge revienne aux agences en fin d'année ou de manière récurrente comme ce fut le cas en 2025.

[3\) Consultation sur le projet d'aménagement de la plateforme et des salles de formation au sein du site de Strasbourg Meinau :](#)

La CFE-CGC donne un avis favorable sur ce projet avis alors majoritairement favorable. Le document se trouve [Ici](#).

Retour
Sommaire

Diapo
suivante



Les échos des CSE du 26 février 2026 (2/3)

4) Point sur la mutualisation d'activités au profit des Ardennes et de la Moselle : (non documenté)

Francicia Courtois (DRAO sur le départ) présente les raisons de la mise en place de la mutualisation d'activités sur la Direction Départementale des Ardennes et de la Moselle. La mutualisation pour la Moselle semble justifiée et faite suite au plan de licenciement de l'usine NOVASCO (dossiers CSP incomplets du fait du mandataire). En revanche, la mutualisation du téléphone des Ardennes nous surprend, car les absences n'étaient pas forcément le fruit d'arrêts maladie dans les agences mais la conséquence de délégations syndicales en nombre sur le mois de décembre 2025 dans les Ardennes. La CFE-CGC, qui a fait pression pour que cesse cette mutualisation ne prenant pas en compte les difficultés des agences des autres départements, se félicite de la **fin de ces actions de mutualisation au 27 février 2026**. La CFE-CGC s'interroge cependant sur la mutualisation prévue des appels de la plateforme téléphonique vers le réseau à compter de début mars alors qu'aucune communication n'a été faite sur le sujet. Si cela est maintenu, les appels de la plateforme « atterriront » alors vers les agences recevant le moins d'appels, alors que les demandeurs ne sont pas connus du système informatique, donc ne dépendant pas de leur périmètre géographique.

5) Point d'étape sur la mise en oeuvre du programme d'équipement Sûreté :

Présentation par **Daniel Jost** d'un point d'étape sur la mise en oeuvre du Programme d'Equipement Sûreté (PES), avec notamment les avancées en matière bâtiminaire et sécuritaire, puis sur le déploiement des badges V2 et pour finir un point d'information sur les journées d'information « Intrusion Armée ». Vous trouverez le document [Ici](#).

6) Bilan de la campagne de promotion et opérations de carrière 2025/2026 :

De façon récurrente, nous rappelons que les primes ne font pas partie des mesures promotionnelles, mais la Direction, pour des raisons d'affichage essentiellement, ne tient pas compte de nos remarques. En effet, cela permet d'afficher un taux d'agents promus de 39,20% (avec 578 primes comprises) alors **qu'en réalité le taux n'est que de 22,70%** (800 promotions hors prime sur 3418), soit un agent sur 5 environ.
=> Document [Ici](#) avec l'annexe [là](#).

Retour
Sommaire

Diapo
suivante



Les échos des CSE du 26 février 2026 (3/3)

7) Information sur la classification de droit public :

Les 2 documents ne sont pas présentés en séance car une réunion nationale étant prévue au mois d'avril, ce point fera l'objet d'un complément d'information en CSE. Vous pouvez cependant prendre connaissance des 2 documents ci-dessous :

- Classification de droit Public : [Ici](#)
- Projet de nouvelle grille de la classification de droit public: [Là](#)

8) Retour sur la CSSCT du 17 février 2026 :

Présentation des travaux d'équipements bâtimentaires dans le cadre du programme sûreté dans l'agence de Haguenau, de Longwy et de Sarreguemines ainsi qu'un point complémentaire sur le projet d'aménagement de la plateforme et des salles de formation au sein du site de Strasbourg Meinau. Compte-rendu [Ici](#)

9) Proposition d'un contre-baromètre social par des élus du CSE avec prise en charge sur le budget CSE : (non documenté)

Un contre-baromètre social est proposé, présenté par le secrétaire du CSE : à l'identique du BIFT (Baromètre Interne de France Travail), financé par le budget de fonctionnement du CSE et envoyé par celui-ci. L'objectif est d'avoir à la main des élus les questions et les résultats par agence. Le vote est majoritairement favorable, mais la CFE-CGC ne souhaite pas s'associer à ce projet. Nous préférons ne plus appeler au boycott du BIFT pour une réponse honnête à celui-ci : en revanche nous souhaitons avoir accès en tant qu'élus aux résultats par agence et aux mesures prises par la Direction suite à la prise de connaissance des résultats, afin que ceux-ci ne soient pas à charge de l'ELD ou du collectif lorsqu'ils sont jugés insatisfaisants.

10) Analyse et évaluation des risques psychosociaux au sein de France Travail Grand Est : (non documenté)

Une organisation syndicale souhaite proposer une expertise sur les RPS couvrant le Grand Est. Le vote est majoritairement défavorable et la CFE-CGC Métiers de l'emploi préfère s'y opposer en préférant voter favorablement des expertises dans les agences ou les services où cela s'avère nécessaire, comme nous avons pu le faire en 2025. Pour la CFE-CGC, mieux vaut viser juste que de frapper fort de manière dispersée.

[Retour](#)
[Sommaire](#)

